**Recommandations du 7ème Symposium scientifique international de l’OCVI : Applications des systèmes de données géographiques en matière de planification et de développement durable**

**9ème Conférence générale, Le Caire (République arabe d’Egypte)**

**19-21 Dhoul Qaada 1421 H/13-15 février 2001**

**Premièrement :** En matière de promotion des compétences scientifiques et théoriques :

- Hâter l’intensification du transfert du savoir théorique, pratique et technique dans les domaines des modes d’analyse et des modes de prise de décision.

- Prendre en considération les diverses structures, telles que la participation populaire, lors de la prise de décision.

- Soutenir les projets des organisations non gouvernementales, par la voie de la normalisation des multimédias et leur liaison avec des systèmes de données géographiques.

- Tenir compte des critères économiques et sociaux lors de l’application de ces techniques.

- Prendre soin du patrimoine et insister sur l’importance du recours aux systèmes de données géographiques et de télédétection dans la protection du patrimoine architectural des villes islamiques.

- Prendre connaissance des techniques de pointe en matière d’analyse, de statistiques, d’adaptation et de modélisation dans tous les secteurs qui sont en relation avec le développement durable.

**Deuxièmement :** En matière de promotion du référentiel théorique et pratique aux plans professionnel et technique :

Compte tenu de l’importance désormais évidente de la mise à profit du réseau Internet dans les domaines de l’enseignement, de la formation et de l’échange de données, le symposium recommande l’exploitation du réseau Internet dans les domaines suivants :

- L’enseignement continu au bénéfice des individus, par le biais des universités ouvertes et des sessions de formation à distance.

- L’organisation de cycles de formation scientifique accélérés tous les 3-6 mois pour une durée de 7-10 jours au profit des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux des capitales et villes membres ou associées.

- L’échange des meilleures applications et réalisations accomplies, entre les membres de l’Organisation.

**Troisièmement :** Mise en œuvre des accords de coopération internationale et participation des organisations internationales avec l’OCVI au transfert de données au bénéfice de leurs membres, avec recommandation de suivi et de soutien des Nations Unies et de leurs organismes aux efforts déployés en matière de transfert de données.